

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juin,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 22 juin 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-François FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE, Frédérique CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : M. Didier MALE ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA, Mme Sylvie TROTIN ayant donné procuration à Mme Yolande LAFRANÇAISE, M. Arnaud TREMOUILLE ayant donné procuration à Mme Marina PICORNELL, Mme Marie DARNER ayant donné procuration à M. Francis FRANCHET, Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME, M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

Objet : 2023/04/08 - Convention pour l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire pour l'année 2023 avec Perpignan Méditerranée Métropole

Vu la compétence en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMM) ;

Considérant que dans le souci constant de favoriser le rayonnement communautaire, PMM consacre une partie de ses actions de marketing territorial à des manifestations et actions de communication, évènementiels ou protocolaires mettant en valeur le territoire et la richesse de ses offres ;

Considérant que PMM s'associe aux communes membres pour des manifestations et actions de marketing territorial conjointes dont elle a détecté qu'elles représentent une dynamique de territoire participant au rayonnement communautaire et à la diffusion de l'attractivité du territoire ;

Considérant que la commune souhaite intégrer sa manifestation « Fête de l'escargot – édition 2023 » au sein de cette action de Marketing Territorial et demande à ce titre à PMM une subvention de 5 000€ ;

Considérant le projet de convention présenté ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention pour l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire pour l'année 2023 avec Perpignan Méditerranée Métropole ;
- **D'AUTORISER** la signature de ladite convention ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 30 juin 2023


Le Maire,
Laurence AUSINA

